



Communiqué de l'UNSa Services Judiciaires à la suite des réactions au délibéré rendu par le tribunal judiciaire de Paris le 31 mars 2025

Face aux réactions virulentes suscitées par la décision rendue dans l'affaire dite des assistants parlementaires, l'UNSa Services Judiciaire apporte son entier soutien aux magistrats et condamne avec fermeté toutes les réactions de nature à remettre en cause gravement l'indépendance de l'autorité judiciaire.

Les menaces visant personnellement les magistrats en charge du dossier sont inacceptables. L'ensemble des missions et métiers de la justice doivent pouvoir s'exercer dans la plus totale sérénité et en toute indépendance.

L'UNSa Services Judiciaires rappelle que la contestation d'une décision de justice doit s'exprimer dans le seul cadre judiciaire, celui de la Loi et de l'exercice des voies de recours conformément au droit.

Il est de la responsabilité des plus hautes autorités de l'État et de l'ensemble des acteurs institutionnels de rappeler ce cadre juridique et de veiller à sa garantie.

L'UNSa Services judiciaires salue le travail de tous les acteurs judiciaires engagés au quotidien dans les juridictions. Les 9.000 magistrats de l'ordre judiciaire et les 26.000 personnels de greffe qui contribuent chaque jour au service public de la justice doivent recevoir l'assurance de pouvoir exercer leurs missions en toute protection. Il en va de l'indépendance de la justice comme de l'effectivité de l'Etat de droit.

L'UNSa Services Judiciaires